

RUBRIQUE 1: Identification

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Formaldéhyde neutre tamponné à 10% dans tampon Phosphate

Code Produit : G F 8 7 1 0 7 0

Marque : em-grade.com

Numéro REACH : Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement,

Numéro CE : Pas concerné

Numéro CAS : Pas concerné

1.1 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire,

1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : em-grade.com distribué
par Delta Microscopies
22bis, route de Saint-Ybars
31190 MAURESSAC - FRANCE

Téléphone : (+33) 05 61 73 60 14

Fax : (+33) 05 61 80 78 53

Adresse e-mail : info@em-grade.com

1.3 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence en France : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :



GHS08 *Danger pour la santé*

Muta. 2 H341 *Susceptible d'induire des anomalies génétiques*

Carc. 1B H350 *Peut provoquer le cancer*

STOT SE 2 H371 *Risque présumé d'effets graves pour les organes*



GHS07

Skin Sens. 1 H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*

2.2 Éléments d'étiquetage :

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement : *Danger*

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : Formaldéhyde Méthanol

Mentions de danger :

H341	<i>Susceptible d'induire des anomalies génétiques.</i>
H317	<i>Peut provoquer une allergie cutanée.</i>
H350	<i>Peut provoquer le cancer</i>
H371	<i>Risque présumé d'effets graves pour les organes.</i>

Conseils de prudence :

P260	<i>Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols</i>
P280	<i>Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</i>
P308+313	<i>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</i>
P333+P313	<i>En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</i>
P405	<i>Garder sous clef</i>
P501	<i>Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.</i>

2.3 Autres dangers :

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

3.1 Substances :

Non applicable

3.2 mélanges :

Composant dangereux	N° CAS	N° CE - EINECS	% masse
formaldéhyde	50-00-0	200-001-8	>2,5-≤10%
méthanol	67-56-1	200-659-6	>2,5-≤10%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risques citées, se référer au chapitre 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement une

surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

En cas d'inhalation

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussières. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou le gaz. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter de respirer les poussières. Pour la protection individuelle, voir la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller pa poste de travail	
50-00-0 Formaldehyde	
VME	Valeur momentanée : 1ppm Valeur à long terme : 0.5 ppm C1B, M2
67-56-1 méthanol	
VME	Valeur momentanée : 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme : 260 mg/m ³ , 200 ppm Risque de penetration cutanée, (11)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôle de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau

Vêtements à manches longues

Porter des gants appropriés. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Risques thermiques

Néant

Mesures de protection de l'environnement

Aucune information disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :

Etat physique : Liquide

Couleur : transparent

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : non déterminé

pH : non déterminé

Point de fusion : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Point d'éclair : 85°C

Inflammabilité (solide, gaz) : non applicable

Température de décomposition : non déterminé

Température d'auto-inflammabilité : le produit ne s'enflamme pas spontanément

Danger d'explosion : le produit n'est pas explosif

Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Pression de vapeur à 20°C: 23 hPa

Densité de vapeur relative : non déterminé

Densité relative : non déterminé

Densité à 20°C : 0.98817 g/cm³

Hydrosolubilité : pas ou peu miscible

Coefficient de partage: noctanol/eau : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : non déterminé

Viscosité, cinématique : non déterminé

Teneur en solvants : solvant organique 6.00% eau 84%, VOC (CE) 6.00%

Teneur en substances solides : 0.00%

9.2 Autres informations

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réaction dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune information disponible.

Réactions dangereuses : Aucune information disponible

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e).

10.6 Produits de composition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

LD/LC50 values that are relevant for classification:		
50-00-0 formaldéhyde		
Oral	LD50	>200 mg/kg (rat)
67-56-1 méthanol		
Oral	LD50	5.628 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.800 mg/kg (lapin)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol. Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

Emballages contaminés

Vider les restes. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Néant

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Néant

14.4 Groupe d'emballage

Néant

14.5 dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Règlements/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE, annexe I : aucun des composants n'est compris

Règlement (CE) N° 1907/2006 annexe XVII, conditions de limitation 3,28,69

Prescriptions nationales

Indications sur les restrictions de travail: Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) n'a pas été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent



PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B
STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) –
Catégorie 1
STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) –
Catégorie 2 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

Fin de la FDS